



CONSEIL DES AFFAIRES FRANCOPHONES DU DISTRICT BILINGUE DE BIENNE

M. Hans-Jürg Käser
Président du Conseil-exécutif
Postgasse 68
3011 Berne

Bienne, le 8 juillet 2009

Monsieur le président,
Monsieur le chancelier,
Monsieur le vice-chancelier,

Par courrier daté du 27 mai 2009, le Conseil-exécutif a consulté le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) sur la suite de la procédure dans l'étude de l'avenir institutionnel de la région. Notre conseil souhaiterait tout d'abord exprimer sa reconnaissance au Conseil-exécutif de l'avoir consulté dans cette affaire de grande importance pour notre région. Le CAF en avait exprimé le vœu, notamment lors d'une conférence de presse du 4 mai 2009, jour de la publication du rapport de l'AIJ, et il a la satisfaction d'avoir été entendu par le Gouvernement bernois.

La lettre du Conseil-exécutif et les questions qu'elle pose ont été mis en discussion au plénum du CAF dès le 3 juin 2009. La réflexion qui s'en est suivie nous permet de vous faire parvenir la prise de position suivante.

1. Séances d'information interactives de l'AIJ et rôle du CAF

La question de savoir si le mandat d'organiser des séances interactives doit être confié à l'AIJ concerne avant tout le Jura bernois ; à ce titre, le Gouvernement accordera une importance particulière à l'avis du Conseil du Jura bernois (CJB). Le CAF comprend et accepte ce raisonnement ; néanmoins, comme le Conseil-exécutif l'y invite, notre conseil a également étudié cette question.

Le CAF considère avec un certain scepticisme le principe de séances d'information interactives pour présenter et promouvoir un rapport qui ne tient aucun compte du district de Bienne. Plusieurs membres ont exprimé des doutes quant au bien-fondé de la démarche consistant, pour un organisme comme l'AIJ, à présenter son propre rapport après l'avoir rendu. Présenter elle-même son rapport pourrait s'avérer délicat pour l'Assemblée interjurassienne, *a fortiori* au vu de l'existence d'un rapport de minorité. Ces séances d'information, si elles ont lieu, devraient être menées dans l'esprit décrit dans la charte qui clôt le rapport de l'AIJ. Le concept même de « séances d'information interactives » mériterait selon le CAF d'être plus clairement

défini : qu'entend-on par « interactivité », qui serait chargé de procéder à ces informations, combien de séances seraient-elles prévues, quels seraient exactement les milieux concernés ?

A plusieurs reprises, le CAF a fait part publiquement de son souhait d'être entendu dans la suite de la résolution de la Question jurassienne. Tout en comprenant les raisons qui ont conduit jusqu'ici à un dialogue interjurassien excluant la participation de Bienne, le CAF, la Ville de Bienne et la commune municipale d'Evilard ont clairement demandé qu'il soit désormais mis fin à l'éviction du district de Bienne de la réflexion sur l'avenir institutionnel de la région. Pour cette raison, le CAF ne souhaite pas s'opposer par principe à l'idée de séances d'information interactives. Notre conseil est favorable à la poursuite d'un dialogue constructif, tel qu'il a prévalu pendant les années de travail de l'AIJ, mais à condition d'y associer désormais le district de Bienne. Par conséquent, si la Conférence tripartite devait confier à l'AIJ le mandat de présenter son rapport lors de séances d'information interactives, notre conseil souhaite vivement être associé à la démarche. Le CAF estime que la Ville de Bienne et la commune municipale d'Evilard devraient participer avec lui à une séance à Bienne, destinée uniquement aux autorités.

Ces séances devraient aussi permettre aux représentants de l'AIJ de s'informer sur la situation très particulière qui prévaut à Bienne, et d'en discuter avec les principaux intéressés. La question de Bienne, évincée du rapport de l'AIJ pour des raisons historiques compréhensibles, doit absolument retrouver la place qu'elle mérite. La suite de la réflexion sur l'avenir de la région ne saurait être menée en faisant abstraction de la principale ville de cette région.

En résumé, malgré son scepticisme envers la démarche, le CAF ne s'oppose pas à l'idée d'un nouveau mandat confié à l'AIJ pour l'organisation de séances interactives, pour autant que ces séances soient menées dans l'esprit défini par la charte et dans un cadre bien défini. L'interactivité devrait notamment faire l'objet d'une définition très claire. Si de telles séances sont organisées, l'une d'elles devrait sans aucun doute être prévue à Bienne, à l'intention du CAF et des autorités de Bienne et d'Evilard. Cette séance « biennoise » devrait permettre de présenter le rapport de l'AIJ au district de Bienne, mais elle devrait aussi être l'occasion pour le CAF et les autorités municipales du district de discuter avec les représentants de l'AIJ de la place de Bienne dans la suite de la réflexion.

2. Des études complémentaires sont nécessaires

Le rapport de l'AIJ ne mentionne Bienne qu'à quelques très rares reprises, ce qui peut paraître étonnant, compte tenu du fait que Bienne est la plus grande ville de la région. S'il n'appartient pas au CAF de se prononcer maintenant sur l'une ou l'autre des pistes évoquées dans le rapport, il paraît évident aux yeux de tous que ces pistes auraient des conséquences importantes pour le district de Bienne et pour le canton de Berne. Cependant, ces liens « évidents » entre le district bilingue de Bienne et le Jura/Jura bernois, ou entre le Jura bernois et le bilinguisme cantonal, sont mal connus ; l'on est le plus souvent réduit à des suppositions, des estimations ou des affirmations de bon sens pour les définir.

Par conséquent, le CAF souscrit pleinement au principe d'une ou plusieurs études complémentaires, pour mieux comprendre, décrire et analyser les liens multiples et complexes qui relient Bienne au Jura/Jura bernois. Il s'agirait aussi d'analyser les conséquences des deux pistes proposées dans le rapport sur l'avenir de la ville/du district de Bienne et sur le canton de Berne. L'avenir du bilinguisme cantonal fait l'objet de nombreuses conjectures : seule une étude sérieuse serait en mesure d'apporter des réponses claires à ces questions. Une telle étude, prenant en compte les aspects historiques, culturels, économiques, sociaux et démographiques, devrait sans doute être confiée à un consultant extérieur ou un institut universitaire, et menée avec tout le soin nécessaire. Une étude plus sommaire, se concentrant sur les flux entre le Jura bernois et Bienne, comme proposé dans la lettre du Conseil-exécutif, pourrait être menée dans des délais plus brefs, pendant la période d'information sur le rapport de l'AIJ. Des informations statistiques existent déjà à ce sujet. En revanche, une véritable étude sur les liens entre Bienne et le Jura bernois, et sur les conséquences des deux pistes du rapport ne devrait pas se limiter à l'examen des flux.


Le calendrier de réalisation de ces études devrait être ainsi défini qu'il n'entrave pas les processus en cours, à la suite de la publication du rapport de l'AIJ. Il sera tenu compte également des travaux existants et des études déjà publiées à ce sujet.

Le CAF espère que cette prise de position aidera le Conseil-exécutif à prendre des décisions pour la suite du processus, en tenant compte du district bilingue de Bienne et de ses habitants, notamment sa population francophone. Notre conseil remercie le Gouvernement de l'avoir associé à cette première partie de la procédure ; fort de cet excellent esprit de collaboration, il est prêt à aborder l'étape suivante en confiance, et il se réjouit de poursuivre le dialogue avec le Conseil-exécutif, les autorités du district et, le cas échéant, les représentants de l'AIJ.

En espérant que cette prise de position vous soit utile dans la suite du processus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Conseil des affaires francophones du district de Bienne

La présidente



Béatrice SERMET-NICOLET

Le secrétaire général



David GAFFINO

Copies :

- commune municipale d'Evilard (secrétariat communal)
- Ville de Bienne (chancellerie municipale)